

COMMUNE DE CANARI

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Canari, du **06 novembre 2017 au 07 décembre 2017 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.**

Monsieur Bernard Lorenzi a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Les pièces du dossier de l'enquête publique seront tenues à la disposition du public en mairie de Canari, Place du Clocher, pendant toute cette période, aux horaires d'ouverture du public à savoir :

- **Le lundi : de 09h00 à 12h00**
- **Le mardi et le jeudi : de 14h00 à 17h00**
- **Le vendredi : de 09h00 à 12h00**

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, sera ouvert par le Maire le 06 novembre 2017 et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Les intéressés pourront y consigner leurs observations.

Ils pourront aussi les adresser par :

- La voie postale en mairie de Canari, au commissaire enquêteur, lequel les visera et les annexera au registre d'enquête, à l'adresse suivante : A l'attention de M. Bernard Lorenzi, commissaire enquêteur, Place du Clocher, 20217 Canari
- Ou à l'adresse du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/274>
- Ou par courriel canari-plan-local-urbanisme@registre-dematerialise.fr

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale contenue dans le dossier d'enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Canari, les déclarations des habitants et intéressés les jours suivants les :

- **Lundi 06 novembre 2017 de 9h à 12h**
- **Lundi 20 novembre 2017 de 14h à 17h**
- **Jeudi 30 novembre 2017 de 14h à 17h**
- **Jeudi 07 décembre 2017 de 14h à 17h**

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet, au Président du Tribunal administratif de Bastia.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Canari, aux jours et heures d'ouverture du public, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la mairie des documents.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur l'adresse du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/274> et sur le site internet de la commune : <http://www.canarivillage.com>

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées en mairie de Canari directement à Monsieur le Maire.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le plan local d'urbanisme de Canari, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, du Commissaire enquêteur et des personnes publiques associées.

Fait à CANARI, le 09 octobre 2017.
Le Maire,